# PROCES-VERBAL
# DE LA SEANCE DU 16 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle « la Grange » sous la présidence de Monsieur Alexandre TOUZET, Maire.

Étaient présents : TOUZET Alexandre, LEMPEREUR Catherine, CELLIER Pierre, YANNOU Micheline, LEMARIE Christian, ALMEIDA Irène, CHAILLOT Jean-Marc, CUILLERAT Isabelle, DESIRÉ Alain, DOUDARD Nicolas, LACOUR Patrice, MAÎTRE Mireille.

Absentes excusées ayant donné pouvoir : DAVID Cécile donne pouvoir à LEMPEREUR Catherine
RAYNAUD Lydie donne pouvoir à DOUDARD Nicolas

Absent : CAMBRELIN Bruno

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut procéder à la désignation du secrétaire de séance.

## I – Désignation du secrétaire de séance

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. Le quorum étant atteint, il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **NOMME** Mme LEMPEREUR Catherine secrétaire de séance

## II – Approbation du Procès-Verbal de la séance du 18 septembre 2026

Après en avoir délibéré, le procès-verbal du Conseil Municipal du 18 septembre 2026 est approuvé à l'unanimité.

## III – Désignation d'un élu à la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité

Par délibération n° 77/2026 du conseil communautaire du 17 juin 202 le Conseil Communautaire a créé la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité.

Cette délibération prévoit que la commission soit composée, entre autres, d'un collège d'élus des communes composé de 16 membres.

A cet effet, la commune de Saint-Yon a été sollicité afin qu'un membre soit proposé pour siéger au sein de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, M. Pierre Henri CELLIER a été désigné pour siéger au sein de cette Commission Intercommunale pour l'Accessibilité.

## IV – Dates des cérémonies et manifestations municipales 2027

La cérémonie des voeux du Maire aux habitants aura lieu le dimanche 10 janvier 2027 à 11 heures.

Pour les évènements organisés par la Commune, les dates vous seront communiquées ultérieurement.

## V – Rapport d'activité du SIARCE 2025

Le rapport d'activité du SIARCE 2025 est présenté. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, il est donné acte de la présentation.

## VI – Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable 2025 du SIARCE

Le rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable 2025 du SIARCE est présenté. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, il est donné acte de la présentation.

## VII – Adhésion de la commune au réseau des communes essonniennes pour lutter contre les violences conjugales

Madame Catherine LEMPEREUR présente les Lieux d'Écoute, d'Accueil et d'Orientation pour lutter contre les violences conjugales, dont la démarche s'inscrit dans le cadre du nouveau Plan Départemental de Lutte contre les Violences conjugales 2024-2027. Afin de soutenir son installation en Sud-Essonne à Morigny-Champigny, il est proposé à la commune de Saint-Yon d'adhérer au réseau des communes essonniennes pour un montant de 0.80€ par habitant à l'année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de verser une participation pour 6 mois pour l'année 2026 qui correspond à la somme de 376 € (940Habitants*0.80€/2)

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention et tout autre document relatif à la convention de partenariat qui sera élaborée prochainement.

## VIII – Projets communaux

Il est fait un point sur les projets communaux en cours et à venir :

- Étude d'un projet de Vidéo-protection en deux phases, avec l'appui de la gendarmerie pour le conseil diagnostic
- Complétude du dispositif alarme anti-intrusion école
- Achat en fin d'année de la parcelle située à l'angle de la Rue des Cosnardières et du Chemin de la Fontaine (Projet de parking)
- Suite à la préemption de la parcelle B n°1433, une décision sera prise lors du prochain conseil municipal concernant le devenir et l'utilisation de la parcelle par la commune
- Équipement culturel : la commission communale dédiée se réunira le 3 novembre prochain

- Continuité de l'étude sur la forêt :

  - 1er axe : Lutte contre l'incendie
  - 2ème axe : Panneaux et signalétique
  - 3ème axe : Réfection des chemins
  - 4ème axe : Éducation à l'environnement

- Projet voirie : étude en cours sur l'allée des Cavaliers (gestion du ruissellement)

**IX – Convention portant sur des fonds de concours relatifs à des travaux d'aménagement de l'École du Rail Perdu.**

Vu la convention déterminant le fonctionnement du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) des communes de Mauchamps, Saint-Sulpice-de-Favières et Saint-Yon,

Vu l'avenant à la convention du regroupement pédagogique intercommunal des communes de Mauchamps, Saint-Sulpice-de-Favières et Saint-Yon,

Considérant l'intérêt de rendre plus fonctionnelle et plus attractive l'école du Rail Perdu à Saint-Yon,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention portant sur des fonds de concours relatifs à des travaux d'aménagement de l'École du Rail Perdu, annexée à la présente délibération ;

- **AUTORISE** le Maire à signer la-dite convention.

La séance est levée à 22h30